

DATE DE
CONVOCATION

25 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	25

Objet :

Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état – changement opérateur – Adhésion au syndicat Eure Normandie Numérique, acceptation de la charte d'accompagnement de services de l'agence du numérique de l'Eure et désignation d'un-e représentant.e au syndicat

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-trois, le 02 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal LECOQ, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr WATEL Patrik à Mr LECOQ Jean-Pascal

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEMASSON Yann

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2014 créant le syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral DCL / BCLI / 2023-13 du 26 octobre 2022

Vu les statuts présentés par le syndicat

Considérant que le Département de l'EURE stoppe ses plateformes permettant aux communes de transmettre les actes à la Préfecture ou de déposer les marchés publics,

Considérant les besoins de la ville et du CCAS de pouvoir poursuivre au minimum ces 2 opérations,

Le Conseil Municipal approuve avec 23 votes POUR – 0 CONTRE et 2 ABSTENSTIONS

Article 1^{er} : d'ADHERER au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;

Article 2 : d'ADOPTER les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;

Article 3 : de S'ENGAGER à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;

Article 4 : de DESIGNER comme représentant-e, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune de GRAVIGNY :

Madame Florence DAMERON conseiller (ère)
municipal (e)

Article 5 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

Madame Florence DAMERON 1^{ère} adjointe

